

RESEAUX DE RECHERCHE CLINIQUE ET EN SANTE DES POPULATIONS : APPEL A ELABORATION DE PROJETS COLLABORATIFS 2009

L'Institut thématique Santé Publique de l'Inserm lance cette année un appel à l'élaboration de projets collaboratifs dans le cadre de réseaux de recherche clinique et/ou en santé des populations.

§ Objectif : favoriser le montage d'un projet collaboratif à travers la constitution, le développement ou la consolidation d'un réseau de recherche.

§ Champ d'application : projets collaboratifs avec une dimension translationnelle (de la recherche fondamentale vers la recherche clinique ou l'inverse) et projets collaboratifs de dimension interdisciplinaire dont le montage nécessite la mise en réseau de partenaires de recherche complémentaires. Une fois parvenu à maturité, le projet devra avoir vocation à se présenter à des appels d'offres nationaux ou européens.

§ Format du réseau : le réseau servant de support au montage du projet devra comporter au minimum **trois partenaires différents** dont au moins une équipe de recherche (de l'Inserm ou d'autres organismes de recherche ou d'enseignement supérieur). Cette équipe pourra s'associer à d'autres équipes, à des infrastructures de recherche clinique telles que les Centres d'Investigation Clinique (CIC), les Centres de Ressources Biologiques (CRB), les Centres de Recherche en Nutrition Humaine (CRNH), des plates-formes technologiques, et/ou des unités de service (services communs) en statistiques, en biostatistiques et/ou en épidémiologie implantées en milieu hospitalier ou dans d'autres structures.

§ Forme des candidatures : les candidatures prendront la forme d'un **dossier de candidature** (formulaire obligatoire). Ce dossier de candidature permettra d'expliciter pour les experts en charge de l'évaluation des projets :

- Le projet collaboratif envisagé : objectifs scientifiques et leur justification, périmètre et méthodes, résultats attendus;
- la composition précise du réseau et l'identité du coordinateur en charge de la mise en œuvre du travail de construction du projet collaboratif (prévoir de joindre les CV du coordinateur et des divers participants ainsi que les références des meilleures publications) ;
- les responsabilités de chaque partenaire au sein du réseau et la plus value apportée par l'association des partenaires du réseau ;
- les collaborations éventuelles avec des partenaires industriels et/ou associatifs ;
- les appartenances à des réseaux de recherche européens et internationaux.

§ Critères et modalités d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués par un Comité d'experts scientifiques sur les critères suivants :

- pertinence du projet envisagé par rapport à l'état des connaissances et des pratiques ;
- originalité et faisabilité ;
- potentialités et aptitude du réseau à répondre à la question scientifique posée ;
- effets synergiques attendus.

Le montant total attribué par l'Inserm aux réseaux validés sera de 25 k€ par réseau. Cette somme est destinée à couvrir les frais d'animation du réseau.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site
<http://www.inserm.fr> (rubrique Appels d'offres)

Le dossier de candidature en français devra être retournée
par email à xavier.meyer@inserm.fr

Au plus tard le lundi 8 juin 2009

ET par courrier postal en 1 exemplaire à l'adresse suivante :

« AAP Recherche clinique et en santé des populations »
Xavier Meyer
Inserm – Institut Santé Publique
INSERM- 10^{ème} étage. p.142
101 rue de Tolbiac- 75654 Paris Cedex 13

Pour tout renseignement scientifique complémentaire,
merci de prendre contact avec :

Inserm – Institut Santé Publique

Pôle Recherche Clinique :
Claire Levy-Marchal :
Tél : 01 44 23 67 55
claire.levy-marchal@inserm.fr

Pôle Santé Publique :
Dominique Vuillaume :
Tél : 01 44 23 61 46
dominique.vuillaume@inserm.fr

Agenda de l'Appel à projets :

- Ouverture de l'appel à projets : lundi 4 mai 2009
- Retour des dossiers de candidature en format électronique : lundi 8 juin 2009
- Réponses aux candidats : à partir du 15 juillet 2009